

Diffusion : Conseillers ordinaires départementaux libéraux titulaires des conseils départementaux de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse

Chères consœurs, chers confrères,

Suite à la constatation de la vacance d'un siège au sein du collège libéral, dans le secteur 12 (région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse), une élection complémentaire est organisée, à défaut de suppléant, pour compléter le binôme élu en 2017 sur ce secteur. Cette élection complémentaire aura lieu le 27 mars 2020 par voie électronique. La période d'expression du vote s'ouvrira le 12 mars à 00H00 et prendra fin le 27 mars à 14h00.

Dans le cadre de ce scrutin, il s'agit d'élire un conseiller homme titulaire, inscrit à titre libéral (art. R. 4321-37 du code de la santé publique) au tableau du CDO 2A, du CDO 2B, du CDO 04, du CDO 05, du CDO 06, du CDO 13, du CDO 83, ou du CDO 84.

Vous trouverez en pièces jointes les documents suivants :

- [Modalités de vote](#) ;
- [Convocation à l'élection complémentaire du 27 mars 2020](#) .

Vous en souhaitant bonne réception.

Cordialement,

Copyright © 2020 Ordre des masseurs-kinésithérapeutes, Tous droits réservés.

Vous recevez cette newsletter parce que vous êtes inscrit(e) à l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes.

Vous pouvez [mettre à jour vos préférences](#) ou [vous désinscrire](#).